

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-  
Maritimes

## ARRÊTÉ N° 2024/145

**complétant la liste des correcteurs associés au jury  
des concours externe, interne et troisième concours d'adjoint administratif  
principal de 2<sup>e</sup> classe****Le Président,**

VU :

- Le code général de la fonction publique,
- le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,
- le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- le décret n° 2007-109 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux principaux de 2e classe,
- l'arrêté du Président du Centre de Gestion n° 2023-126 en date du 26 juillet 2023 portant ouverture des concours externe, interne et troisième concours d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup>me classe,
- l'arrêté n° 2024-039 du 7 mars 2024 modifié fixant la liste des membres du jury des concours externe, interne et troisième concours d'adjoint administratif territorial principal de 2e classe,
- l'arrêté n° 2024-110 du 24 juin 2024 modifié fixant la liste des correcteurs associés au jury des concours externe, interne et troisième concours d'adjoint administratif principal de 2e classe,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de compléter une liste de correcteurs pour permettre l'organisation des épreuves orales d'admission obligatoire et facultative,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1** : La liste des correcteurs des épreuves d'admission pour les concours susvisés est complétée comme suit :

- Entretiens :

| NOM - Prénom         |
|----------------------|
| BALLI Laurent        |
| BORYSKO Nathalie     |
| CARUSO Alain         |
| CASARA Lydie         |
| DEGUEURCE Sophie     |
| EL JAZOULI Hassan    |
| JUGE-BOIRARD Michèle |
| PISCIOTTA Nathalie   |
| ROBINET Nicolas      |
| SIMON Florence       |
| SIMON Raphaël        |
| VASSALLO Sébastien   |

- Interrogations orales facultatives :

| NOM - Prénom     |
|------------------|
| BERMOND Yvan     |
| JOSEPH Bertrand  |
| ORS Marion       |
| VISDELOUP Katell |

**ARTICLE 2** : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre de Gestion des Alpes-Maritimes, sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes – Maritimes.

Fait à Saint-Laurent-du-Var, le 31 juillet 2024



Le Président

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur des missions obligatoires  
et ressources humaines

Jean-Paul DAVIDUCCI

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue de fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.